Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 231

Artikel: "Libération" socialiste de la femme
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027745

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Libération» socialiste de la femme

Au lendemain du récent congrès du PSS, la presse a souligné la proposition aussi originale qu'intéressante de la section de Lens (Valais), défendue par Gabrielle Nanchen.
Les lecteurs de DP (229) auront pu douter de cet intérêt et de cette originalité.
En effet, si la plupart des gens sont d'accord pour dire que le travail ménager et les soins aux enfants sont sous-estimés sur le plan économique, la proposition de Lens ne fait qu'approuver l'image traditionnelle — et conforme à la norme — de la femme : sa vocation de mère et ménagère.

Indépendance ou dignité

Il est vrai que seules les activités productrices de profit jouissent d'une consécration sociale. Il est faux en revanche de dire que la mère ne recouvre sa « dignité » qu'en prenant un emploi. Par le travail elle conquiert son indépendance et non sa dignité. Dans notre société industrielle, le rôle de la mère est idéalisé, à tel point que la femme qui prend un emploi se trouve culpabilisée à l'idée de ne plus assumer son rôle d'éducatrice comme l'exige la société.
Si l'on verse une sorte de salaire aux mères dont les enfants sont en bas âge, les tâches ménagères seront plus que jamais affectées aux femmes ! Définitivement, la division biologique du travail serait confirmée. Et les hommes, pour couronner le tout, retrouveraient la bonne conscience qu'ils sont en train de perdre.
L'enquête récente d'E. Sullerot (« Les Françaises au travail », Hachette littérature) révèle que 87 % des femmes interrogées se déclarent satisfaites de leur travail. Celles qui ont répondu « le travail est un esclavage » ne représentent pas le 1 %. Le travail rompt la solitude millénaire de la femme et la sort de son sous-développement psychologique et culturel.
Sans le travail, les femmes ne briseront jamais les liens qui les retiennent aux hommes. Une femme mariée, sans activité dite lucrative, n'a pas la moindre chance de pouvoir disposer de sa propre vie ou de la changer. Il faut donc assurer un emploi aux femmes et songer, corollaire nécessaire, à une autre distribution des tâches entre les sexes.
Parmi les mesures qui s'imposent : assouplir les horaires de travail des hommes pour leur permettre d'assumer des tâches dites ménagères et maternelles; créer des équipements collectifs pour la garde des enfants; accorder des congés de maternité payés de longue durée (bien au-delà des six mois de la Suède ou des quatorze semaines du PSS !) qui — différence essentielle avec la proposition de Lens — pourraient être utilisés aussi bien par les hommes que par les femmes.

Vers un meilleur équilibre

Au niveau du quotidien, l'indépendance de la mère, la sécurité de l'emploi, la fin de l'angoisse de la garde des enfants, mèneront à un meilleur équilibre psychologique et moral du couple et par conséquent à un réel épanouissement des enfants (épanouissement que renforcera une relation nouvelle et plus profonde avec le père).
Jusque-là, l'image féminine du PSS conservera plus de passéisme que d'originalité.

La femme suisse au travail

Pour compléter cette réflexion sur le travail de la femme et préciser les notions statistiques que nous donnions dans DP 229, voici, comme plusieurs lectrices nous le demandent, les chiffres les plus significatifs sur la position de la femme suisse sur le marché du travail.

Tout d'abord la proportion de femmes qui travaillent par classes d'âge (la différenciation selon l'état civil n'est pas encore possible en l'état actuel des statistiques) selon une répartition faite par rapport à l'ensemble des femmes exerçant un métier en Suisse :

De toutes les femmes qui travaillent		Par classes d'âge, les femmes qui travaillent :	
12,5 %	sont âgées de 15-19 ans	58,7 %	dans la « classe » 15-19 ans
17,5 %	20-24 ans	71,4 %	20-24 ans
12,5 %	25-29 ans	51,2 %	25-29 ans
9,1 %	30-34 ans	43,3 %	30-34 ans
8,7 %	35-39 ans	43,7 %	35-39 ans
8,7 %	40-44 ans	45,2 %	40-44 ans
8,5 %	45-49 ans	45,8 %	45-49 ans
6,8 %	50-54 ans	43,4 %	50-54 ans
6,6 %	55-59 ans	39,8 %	55-59 ans
5,0 %	60-64 ans	30,3 %	60-64 ans
2,5 %	65-69 ans	17,3 %	65-69 ans
1,1 %	70-74 ans	9,2 %	70-74 ans
0,4 %	75-79 ans	4,6 %	75-79 ans
0,1 %	80 ans et plus	1,6 %	80 ans et plus